

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONTRAT DE CESSION AVEC LA SOCIETE ATELIER THEATRE ACTUEL POUR L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE LE 19 MARS 2020 DÉCISION N° AU-19-350 EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique :

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société Atelier Théâtre Actuel, représentée par son Président Directeur Général Monsieur Jean-Claude Houdinière et/ou par ses Directeurs, Madame Fleur Houdinière ou Monsieur Thibaud Houdinière, dont le siège social est situé 5, rue La Bruyère − 75 009 Paris − pour l'organisation du spectacle « La ménagerie de verre », le jeudi 19 mars 2020, dont le prix de cession est fixé à 12 765,50 € (douze mille sept cent soixante-cinq euros et cinquante centimes) TTC ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2019-2020.

DÉCIDE

DE SIGNER avec la société Atelier Théâtre Actuel, représentée par son Président Directeur Général Monsieur Jean-Claude Houdinière et/ou par ses Directeurs, Madame Fleur Houdinière ou Monsieur Thibaud Houdinière, dont le siège social est situé 5, rue La Bruyère − 75 009 Paris − un contrat de cession pour l'organisation du spectacle « La ménagerie de verre », le jeudi 19 mars 2020, dont le prix de cession est fixé à 12 765,50 € (douze mille sept cent soixante-cinq euros et cinquante centimes) TTC;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, l'Adjointe au maire chargée de la culture et du tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20190927-Imc1H6705H1-AR Date de réception en Préfecture : 27/09/2019

Date de Publication: 27/09/2019